

COUR DU QUÉBEC
« Division des petites créances »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
LOCALITÉ DE LAVAL
« Chambre civile »

N° : 540-32-025762-137

DATE : Le 12 mai 2014

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE BENOIT SABOURIN, J.C.Q.

BEAUCHAMP BRODEUR, AVOCATS
Demanderesse
c.
9193-6047 QUÉBEC INC.
Défenderesse

JUGEMENT

- [1] Considérant l'absence de la partie défenderesse, bien que convoquée et dûment appelée;
- [2] Considérant le témoignage de la représentante de la partie demanderesse;
- [3] Considérant la convention d'honoraires produite comme pièce P-1 qui prévoit le taux horaire à 175,00\$ et des intérêts au taux de 18% l'an;
- [4] Considérant que la facture du 10 juillet 2012, pièce P-2, démontre que les services ont été rendus et qu'ils sont conformes à la convention d'honoraires, pièce P-1;

[5] Considérant que la partie demanderesse a établi le bien fondé de sa réclamation et pour les motifs énoncés séance tenante à l'audience, **LE TRIBUNAL** :

ACCUEILLE la demande.

CONDAMNE la partie défenderesse à payer à la partie demanderesse la somme de 894,56\$ avec les intérêts au taux de 18% l'an à compter du 9 août 2012 plus les frais de la demande au montant de 124,00\$.

BENOIT SABOURIN, j.c.q.

Date d'audience : Le 12 mai 2014